

## Emploi des conjoints

Champion - Marc Lortie

1. **Accorder une pension aux conjoints du service extérieur qui ne peuvent travailler lorsqu'ils accompagnent un employé du ministère dans son affectation à l'étranger.**

**RÉPONSE DES SOUS-MINISTRES:** Le milieu de travail au Canada a en effet évolué et, de nos jours, le couple à double revenu est la norme. Si certains choisissent de ne pas travailler, il existe, en revanche, un pourcentage de conjoints qui ne peuvent pas travailler dans les missions à l'étranger, soit parce que le cadre légal ne le permet pas, soit parce que les possibilités d'emplois appropriés n'existent pas. Ces conjoints ne peuvent contribuer à un régime de pension, ce qui représente pour eux un désavantage. Nous allons communiquer avec le ministère des Finances et travailler de concert à la recherche de solutions à ce problème.

2. **Permettre aux conjoints du service extérieur, qui ont contribué au régime d'assurance-emploi, de recevoir les prestations appropriées lorsqu'ils quittent un emploi rémunéré pour accompagner un employé du ministère dans son affectation à l'étranger.**

**RÉPONSE DES SOUS-MINISTRES:** Cette situation se retrouve également dans d'autres ministères. On est en présence d'une situation où la définition du terme résidence fait l'objet d'interprétations qui diffèrent d'un organisme à l'autre. Nous allons communiquer avec DRHC afin d'étudier une éventuelle modification de son interprétation de la notion de résidence, qui tienne compte des conjoints d'employés du service extérieur.

3. **Permettre aux conjoints d'employés du service extérieur d'accéder aux emplois de la fonction publique.**

**RÉPONSE DES SOUS-MINISTRES:** Nous allons communiquer avec la Commission de la fonction publique (CFP) et faire en sorte que les conjoints aient l'accès le plus large possible à la fonction publique et à l'information connexe. Nous avons noté cependant que de plus en plus, la Commission de la Fonction publique délègue ces responsabilités directement aux ministères.

4. **Créer un poste de conseiller en matière d'emploi au sein de l'administration centrale, qui aiderait les conjoints à se trouver un emploi avant les départs en mission et au retour de mission.**